FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

9ème RALLYE DU VAL D'ORAIN

Les 28 & 29 mai 2016

ECURIE DU VAL D'ORAIN

ASA JURA

REGLEMENT PARTICULIER

- Les rallyes français sont disputés conformément au **C**ode **S**portif **I**nternational (**CSI** et ses Annexes) de la **F**édération **I**nternationale de l'**A**utomobile (**FIA**), au règlement de la **F**édération **F**rançaise du **S**port **A**utomobile (**FFSA**) et au règlement particulier de chaque rallye.
- L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du **JURA** avec la participation de l'**E**curie du **V**al d'**O**rain, organise les **28 & 29 mai 2016, le 9ème RALLYE DU VAL D'ORAIN** en qualité d'organisateur technique.
- Le présent règlement a été approuvé par le comité régional Bourgogne Franche Comté sous le numéro **13-R-81** en date **29 janvier 2016** et a reçus le permis d'organisation de la FFSA.

PROGRAMME - HORAIRE

- Parution du règlement :		**Mardi 29 mars 2016**
- Ouverture des engagements :		**Mardi 29 mars 2016**
- Clôture des engagements :		**Lundi 09 mai 2016 à minuit**
- Parution du road book :		**Samedi 21 mai 2016**
- Dates et heures des reconnaissances :		**Samedi 21 mai et Vendredi 27 mai 2016 de 8h à 12h et de 14h à 20h**
- Vérification des documents et des voitures :		**Samedi 28 mai de 7h00 à 11h30**
- Heure de mise en place du parc de départ :		**Samedi 28 mai de 7h15 à 12h00**
- 1ère réunion des commissaires sportifs :		**Samedi 28 mai à 10h30**
- Publication des équipages admis au départ et de L'ordre et heures des départs de la 1ère étape :		**Samedi 28 mai à 12h30**
- Briefing des pilotes :	Chaussin	**Samedi 28 mai à 13h00**
- Départ de l'étape n°1	Chaussin	**1ère voiture samedi 28 mai à 13h30**
- Arrivée de l'étape n°1	Chaussin	**1ère voiture samedi 28 mai à partir 16h59**
- Publication du classement partiel de la 1ère étape et de l'ordre et heures des départs de la 2ème étape :		**Samedi 28 mai à 20h00**
- Départ de l'étape n°2	Chaussin	**1ère voiture dimanche 29 mai à 7h15**
- Arrivée de l'étape n°2	Chaussin	**1ère voiture dimanche 29 mai à partir de 13h55**
- Vérification finale :	Chaussin	**Garage GP Automobile**
- Publication des résultats :	**Dimanche 29 mai, ½ heure après l'arrivé du dernier concurrent**.	
- Remise des prix :	**Dimanche 29 mai, 17h00, Camion podium**.	

ARTICLE 1P ORGANISATION

Comité d'organisation : **Organisateur administratif : ASA JURA -** *Michel GUYOT*
Organisateur technique : ECURIE du VAL D'ORAIN - *Christophe BOURGES*
Secrétariat du Rallye : Christophe BOURGES – Ecurie du Val d'Orain
8 route de Saint Loup – 39410 SAINT AUBIN
Courriel : bourgeschr@wanadoo.fr
Internet : www.asajura.fr
Téléphone : *07.61.97.07.84*
Permanence du rallye : Mairie de Chaussin

1.1P OFFICIELS

✓ **Commissaires sportifs président :**	Georges DEFFRENNE Licence n°	1227
✓ **Commissaires sportifs :**	Josiane CHARLEUX	9434
	Bernard SOUFFLET	18577
✓ **Directeur de course :**	Christian HAMON	29685
✓ **Directeur de course adjoint :**	Philippe DREAU	2281
✓ **Autorités**	Christophe BOURGES	13672
✓ **Véhicule Tricolore :**	Brigitte DREAU	2282
✓ **Directeur de course adjoint aux ES :**	J-Paul BROTTIER	13533
✓ **Directeur d'épreuve chronométrées ES 1-3-4-6 :**	Gérard FINQUEL	1913
✓ **Directeur adjoint ES 1-3-4-6 :**	Jacky LEPEULE	13663
✓ **Directeur d'épreuve chronométrées ES 2-5-7-8 :**	Hubert BENOIT	3617
✓ **Directeur adjoint ES 2-5-7-8 :**	Thierry TRONTIN	187858
✓ **Commissaires techniques responsable:**	Laurent QUERRY	212893
Commissaires techniques	Bruno DIVERT	40573
	Claude CUENOT	4454
	Jean-Louis PAILLARD	41803
✓ **Véhicule Balai :**	Michel GUYOT	
✓ **Relation avec les concurrents :**	Marc BRODUT	111034
✓ **Relation avec la presse :**	Raymond GUINCHARD	
✓ **Médecin ES 1-3-4-6 :**	Dr Olivier ROYET	
✓ **Médecin ES 2-5-7-8 :**	Dr David Faria	
✓ **Responsable des commissaires :**	Nicole RODIGUEZ	
✓ **Responsable radio**	Serge SIMERAY	
✓ **Chronométreurs :**	A.S.A. FRANCHE-COMTE	

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye régional du Val d'Orain compte pour : la Coupe de France des rallyes 2016 coefficient 2, le challenge du Comité régional du Sport Automobile bourgogne Franche Comté 2016 et le trophée des coéquipiers - Le Challenge ASA Jura 2016.

1.3P VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne seras envoyée par courrier.
La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA
Les vérifications administratives auront lieu le :
Samedi 28 mai de 7h00 à 11h30
Les vérifications techniques auront lieu le :
Samedi 28 mai de 7h15 à 12h00
Les vérifications finales seront effectuées au garage GP Automobile à Chaussin
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC maximum.**

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 9ème rallye du Val d'Orain doit adresser à l'adresse suivante :

ASA JURA – Rallye du Val d'Orain 2015
6 rue des écoles – 39200 SAINT CLAUDE
(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée et accompagnée du règlement avant le lundi 09 mai 2016

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont de maximums :

- **360€** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **720€** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **340€** licenciés 100 % ASA Jura ou 5 engagements groupés

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Une retenue de **30%** du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait avant le **23 mai 2016**
Une retenue de **50%** du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait après le **23 mai 2016**
Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse suivante : bourgeschr@wanadoo.fr

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2.1 Voitures autorisées.
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2.2 Pneumatiques.
Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P Assistance.
Conforme au règlement standard F.F.S.A
Les zones d'assistantes autorisées seront spécifiées sur le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces.
Conforme au règlement standard F.F.S.A
Obligation de mettre en place une bâche sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.

4.2.7. Echappement.
Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.6 Indentification des voitures.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le rallye du Val d'Orain représente un parcours de 196,80km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00km.

- **ES 1-3-4-6 (4,5 km) LES ESSARD – MOUTHIER en BRESSE – RYE – LES HAYS**
- **ES 2-5-7-8 (5,5 km) LES DEUX FAYS – LA CHASSAGNE – SERGENAUX**

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6.P Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des 2 journées suivantes, le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 20h00 : Samedi 21 mai et le vendredi 27 mai 2016.

Le road book est à retirer à Chaussin, **Bar PMU du centre**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués pas les organisateurs et la gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course les dossiers pour application des sanctions prévues dans la règlementation générale des rallyes.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles jaunes.

7.5.17P Sécurité des concurrents

7.5.17.1. Chaque voiture ***de compétition*** ***devra*** transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants**.** ***Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route***.

7.5.17.2. ***Chaque voiture de compétition aura à son*** **bord** une « croix rouge » et un signe « OK » vert (***format A4***). ***La présence d'une lampe de poche est également recommandée***.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montrée par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3. ***S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.***

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4. ***Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.***

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P – RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 10P – PRIX

Coupes et Prix – Coupes non cumulables
Des coupes récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

Scratch :	1er :	200 € + Engagement 2017 + 1 coupe	
	2e :	150 € + 1 coupe	
	3e :	100 € + 1 coupe	
	4e :	50 € + 1 coupe	(si 150 concurrents)

Challenge pour les équipages 100% féminin

Féminin :	1er	120 € + Engagement 2017 + 1 coupe	
	2e :	1 Lot Offert par nos partenaires+ 1 coupe	
	3e :	1 Lot Offert par nos partenaires+ 1 coupe	
Groupe :	1er :	150 € + 1 coupe	
	2e :	100 € + 1 coupe	(si 5 plus de 5 partants)
	3e :	50 € + 1 coupe	(si 8 plus de 8 partants)
Classe :	1er :	360 € + 1 coupe	
	2e :	180 € + 1 coupe	(si 5 plus de 5 partants)
	3e :	100 € + 1 coupe	(si 8 plus de 8 partants)
	4e :	50 € + 1 coupe	(si plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables (montant des récompenses divisées par 2 si le nombre de partants est inférieur à 3 dans les classes et les groupes).
Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.
La remise des prix se déroulera le **Dimanche 29 mai à 17h00**, à CHAUSSIN.

↳ RECONNAISSANCES

Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilent lors de la traversée de tous les villages qui devra s'effectuer à **30 km/h maximum**. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues.

Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article 13 du règlement standard des rallyes français pouvant aller jusqu'à la mise hors course sans remboursement des droits d'engagements.

Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau, avec un échappement et des pneus homologués route.

Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes
et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible

↳ RAPPEL

♦ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique.

♦ **Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation au rallye, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.**

♦ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes

♦ **Le montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur.**

♦ **L'organisation se réserve le droit d'encaisser le montant des droits d'engagement AVANT le départ de la compétition.**

♦ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux voitures engagées et restent à la charge des concurrents.

♦ **Rappel sur le bruit art 4.5 règlement standard : 100 db maxi mesuré à 75% du régime maximum du moteur.**

♦ **Les contrôles seront effectués lors des vérifications techniques ainsi que pendant la durée du rallye.**

Rappel art 4.3.2.3 du règlement standard : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- **De tenir a proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.**
- **De disposer sous chaque voiture une bâche étanche (3m x5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale a celle de la voiture.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- **Le piquetage est interdit, une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée**